

Séance du 22 Décembre 2005

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Grenet, Maire-Président ; MM. Etchegaray, Millet-Barbé, Labayle, Pommiez, Mme Durruty, MM. Massé, Delas, Mme Dufrière, MM. Gommez-Vaez, Saussié, Adjoint ; Mme Favoreu-Dumas, MM. Laroche, Trunet, Lozano, Mmes Ipharraguerre, Chevrel, Darmendrail, Lauqué, Bédarrides, MM. Escapil-Inchauspé, Melle Carreiro, M. Charrier, Mmes Doucet-Joyé, Levraud, M. Hontabat, Mmes Larran-Lange, Bisauta, Capdevielle, M. Casenave, Mme Lougarot, MM. Larralde, Sarhy, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Bordenave à Mme Ipharraguerre ; Mme Boé à Mme Chevrel ; Mme Chabaud-Massoni à M. Massé ; M. Causse à Mme Bisauta.

ABSENTS : Mme Jeambrun, M. Arandia.

SECRETAIRE : Mme Doucet-Joyé.

OBJET : FINANCES - Rapport du représentant de la Ville au Conseil d'Administration de la Société Locale d'Epargne Bayonne-Anglet pour 2004/2005

M. POMMIEZ présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

En application de l'article L.1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est amené à se prononcer sur le rapport écrit qui lui est soumis au moins une fois par an par le représentant de la Ville au conseil d'administration.

Depuis 1999, le capital des Caisses d'épargne s'est ouvert aux collectivités territoriales, aux sociétés d'économie mixte et aux organismes HLM, en animant le sociétariat à travers les sociétés locales d'épargne.

L'intérêt de cet engagement financier est la participation à la gestion d'un organisme au service du développement local, dont une partie du résultat est affecté au financement de projets de l'économie locale ou sociale.

Les Pays de l'Adour ont été découpés en dix secteurs géographiques correspondant chacun à une société locale d'épargne. La ville de Bayonne s'est portée acquéreur de 1500 parts sociales de la S.L.E. Bayonne-Anglet, dont la valeur nominale est de 20€

Le compte de résultat 2004/2005 de la S.L.E. Bayonne-Anglet

en €	2004/2005	2003/2004
Produits financiers	246 635	222 927
Charges d'exploitation	11 494	18 475
Résultat de l'exercice	230 774	204 452

Le bilan 2004/2005 de la S.L.E. Bayonne-Anglet.

ACTIF en €	2004/2005	2003/2004
Total de l'actif immobilisé	5 735 740	5 735 740
TOTAL DE L'ACTIF	6 563 173	6 333 893
PASSIF en €	2004/2005	2003/2004
Capital	6 561 055	6 048 940
Résultat de l'exercice	230 774	204 452
Dettes financières	0	0
TOTAL DU PASSIF	6 563 173	6 333 893

La SLE, seule ou en collaboration avec les autres sociétés locales d'épargne, soutient les projets d'économie locale et sociale en participant à leur financement. Ces projets concernent la création et la reprise d'entreprises, l'accompagnement et l'insertion par l'emploi, l'autonomie des personnes âgées ou handicapées, la satisfaction des besoins fondamentaux et l'insertion par la culture ou le sport. En 2005, la SLE Bayonne-Anglet a consacré 15 500€ au profit notamment d'associations bayonnaises à vocation sociale. Elle a également participé, conjointement avec les 2 autres S.L.E. du Pays Basque, au subventionnement d'associations locales pour un montant de 46 350€

Les comptes annuels 2004/2005 de la S.L.E. Bayonne-Anglet seront annexés au compte administratif 2005 de la Ville.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport écrit.
Ont signé au registre les membres présents.